



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## redressement et liquidation judiciaires

Question écrite n° 14307

### Texte de la question

M. Ladislas Poniatowski attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, concernant les lacunes des lois du 25 janvier 1985 et du 10 juin 1994 portant sur la réforme des tribunaux de commerce. Ces textes se sont efforcés de moraliser les procédures de redressement judiciaire et de mise en liquidation judiciaire. Mais aucune mesure sérieuse n'a été introduite pour favoriser le redressement des entreprises viables. Et, surtout, aucune mesure « garde-fou » n'a été proposée pour réguler et limiter les rémunérations des mandataires de justice, administrateurs et liquidateurs. Il lui demande si elle envisage de combler ces lacunes à l'occasion d'un prochain texte de loi. Et il souhaiterait connaître pour les années 1994, 1995, 1996 et 1997 quel a été le nombre exact des entreprises mises en liquidation et quel a été le montant total des honoraires versés aux mandataires liquidateurs pour ces années respectives.

### Données clés

**Auteur :** [M. Ladislas Poniatowski](#)

**Circonscription :** Eure (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14307

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 mai 1998, page 2627

**Question retirée le :** 5 octobre 1998 (Fin de mandat)